

Assemblée nationale XIIIe législature Session extraordinaire de 2009-2010

Deuxième séance du lundi 12 juillet 2010

Discussion du texte de la commission mixte paritaire sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'action extérieure de l'État

Intervention de Christian Bataille

Monsieur le Président, Monsieur le ministre, mes chers collègues,

Les députés socialistes, radicaux et citoyens, comme leurs collègues sénateurs, partagent la préoccupation qui est à l'origine de ce texte. La mondialisation met désormais en concurrence l'économie avec l'influence qui l'accompagne. La France doit adapter son action politique à l'étranger pour la mettre en capacité de répondre aux défis du monde actuel, à la concurrence pacifique mais sans concession d'autres cultures.

Mais le projet qui nous est présenté aujourd'hui répond-il à ce défi ? Des moyens suffisants ont-ils été mis au service de l'ambition affichée ? On est en droit de s'interroger, ce qu'ont fait les élus socialistes, mais aussi ceux de la majorité. Il suffit de lire les excellents rapports de nos collègues députés et sénateurs. La période est en effet à la rigueur, une rigueur qui érode plusieurs enveloppes clefs, la recherche, l'éducation, la créativité artistique, la langue française. Qui plus est les effets de cette rigueur conjoncturelle sont plus rudes pour l'ensemble des politiques menées par les affaires étrangères que pour tout autre département ministériel. Deux anciens ministres des affaires étrangères, MM. Alain Juppé et Hubert Védrine, un ancien ambassadeur, M. Jean-Christophe Ruffin, l'ont rappelé il y a quelques jours de façon publique en termes dramatiques et sans équivoque : « le Quai d'Orsay est sinistré ». Réformer dans un tel contexte relève de la gageure.

Il y a plus grave. Le carburant manque, ce qui déjà pose problème. Mais le chauffeur qui est aux commandes de la voiture France dispose-t-il du bon GPS ? Est-il, êtes-vous, en condition de mobiliser efficacement ces moyens là, qui sont sinistrés ? En d'autres termes l'image de la France donnée au monde extérieur, par la politique qui est la vôtre est-elle particulièrement attractive, séduisante, mobilisatrice ? L'obsession sécuritaire, l'étranger bouc émissaire, la fixation identitaire, interpellent les esprits les mieux disposés à l'égard de votre projet d'action extérieure. Je vais donc, avec la complicité de mes collègues socialistes, vous aider à chercher et à trouver l'erreur.

Je poserai une première remarque, signalant un doute et une interrogation sur la philosophie politique du gouvernement. La France sera offensive et convaincante à l'extérieur pour autant qu'elle ait quelque chose d'original à dire et à proposer. Le constat que l'on peut faire est de ce point de vue sans appel. La France a depuis 2007 choisi de se replier sur elle-même. La création insolite d'un ministère de l'identité nationale est révélatrice de ce nouvel esprit munichois. Le cinquantième anniversaire des indépendances africaines, est marqué depuis deux ans par un discours et une politique visant les plus faibles des étrangers présents sur notre sol, les ressortissants de l'ancienne Union française, désormais pourchassés et désignés à la vindicte populaire comme les responsables de nos malheurs extérieurs. L'Afrique a manqué le train de l'histoire est allé dire aux Africains, à Dakar, le chef de l'Etat. Belle manière de consolider une influence diplomatique et économique sur un continent où nous avons, - doit-on dire nous avons ?- , pourtant tant d'amis. Au dernier G-20 le chef de l'Etat a été interpellé sur sa politique, jugée égoïste et peu ouverte au monde qu'ils représentent, par deux pays émergents, l'Argentine et la Colombie. En revanche à l'égard des puissances mondiales la ligne de la soumission à la loi du plus fort a été privilégiée. La France a intégré l'OTAN sans contre-partie réelle. Le Président de la République a pris ses premières vacances estivales près du ranch du président Bush, suivies d'escapade culturelle à Eurodisney. Dans le même temps, nos concitoyens sont contraints en France de travailler en anglais. Il est vrai que vous même M. le ministre vous aviez approuvé, en 2003, l'invasion

unilatérale de l'Irak par les troupes des Etats-Unis sur la foi d'informations non vérifiées, mais d'origine nord-américaines. Comment pensez-vous dans un tel contexte que la voix de la France soit audible, qu'elle ait comme vous l'avez affirmé en commission des affaires étrangères, des choses originales à dire « dans la bataille des savoirs, des idées et des contenus culturels » afin qu'elle puisse encore peser de façon spécifique sur le destin du monde.

D'autre part, à supposer, que la France soit porteuse d'un autre message, plus authentique, créatif, inventif et ouvert au monde, se pose un problème de moyens. Cette Agence culturelle que vous appelez de vos vœux nécessite un minimum de moyens. Réformer en période de disette budgétaire, quel que soit le domaine considéré, a un sens éminemment comptable. La ligne de pente comme dans d'autres services publics est de vendre un discours de bateleur, « on va faire plus avec moins ». En sous-entendant que les économies d'échelle permises par les regroupements permettront comme par magie de dégager des moyens insoupçonnés. Faute de temps je vous renvoie, M. le ministre, à la lecture des rapports parlementaires sur le budget 2010 de l'Action extérieure de l'Etat. Quelle que soit la couleur politique du rapporteur les conclusions, et vous les connaissez, ont été convergentes. Votre enveloppe et vos personnels s'évaporent, érodés par l'eau purgative de Bercy.

Cela justifiait-il l'adjonction d'un article cavalier, à plus d'un titre, dans le projet ? Que vient faire en effet cet article 13, sans rapport avec les 12 articles qui le précèdent, sans rapport avec l'action extérieure de la France ? Que vient faire donc un article, permettez-moi de vous en lire la première phrase, qui indique : « *l'Etat peut exiger tout ou partie des dépenses qu'il a engagées ou dont il serait redevable à l'égard de tiers à l'occasion d'opérations de secours à l'étranger au bénéfice de personnes s'étant délibérément exposées* ». La conjoncture sans doute pousse à rechercher des gisements fiscaux inexploités. Faute de remettre en question le bouclier fiscal, en cette saison de vaches maigres, on comprend que la quête angoissée de rentrées financières, pousse à inventer des mesures extraordinaires comme celle figurant à l'article 13 du projet de loi action extérieure de l'Etat. Mais de là à l'approuver, ne comptez pas sur le vote du groupe SRC. Cette disposition est porteuse de graves dérives de nature à restreindre gravement la liberté d'informer. Journalistes et universitaires s'en sont à juste titre émus. Les déclarations inacceptables faites par le chef de l'Etat puis par le chef d'Etat major de nos armées après l'enlèvement en Afghanistan de deux journalistes de la chaîne FR3, Hervé Ghesquière et Stéphane Taponier, ont confirmé leurs légitimes interrogations. La mesure paraît d'autant plus surprenante qu'en 2007 le chef de l'Etat, comme d'ailleurs son prédécesseur avait déployé les moyens de l'Etat en faveur d'une femme politique colombienne, détentriche de la nationalité française, Mme Ingrid Betancourt. Finalement Mme Ingrid Betancourt a été libérée par l'armée colombienne. Elle bénéficierait selon la presse d'une protection policière à la charge du contribuable. Le président colombien, qui semble informé de l'existence de cet article 13 a demandé il y a quelques jours, en marge du G-20 de Toronto, des comptes à M. Sarkozy, concernant cette affaire. A la demande du président français en effet un responsable des FARC avait été sorti des prisons colombiennes. Cet élargissement n'avait eu aucune incidence sur la situation de Mme Ingrid Betancourt. En revanche les FARC ont réintégré grâce à la France un élément combattant.

Je vous laisse tirer les conclusions qu'elles méritent de ces différents épisodes. Mais revenons à l'essentiel car la France a tellement de problèmes à régler. Le groupe SRC, pour toutes les raisons exposées, politiques, budgétaires et éthiques, ne votera donc pas le projet de loi en trompe l'œil sur l'action extérieure de l'Etat que vous nous proposez.